L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 31 MAI 1890. 63me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 31 MAI 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 5e page.

VENTES DE CE JOUR

Bourse des Encanteurs.

PAR W. I. HODGSON & FILS—Maisons, résidences, sites pour bâtir, etc., dans les Premier et Sixième Districts.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Jolie maison de résidence en briques, à un étage, No 206 rue Girod.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Propriété améliorée dans le Premier District, près du marché Poydras ; et à 10 h. A. M., à l'encoignure des rues Chartres et Canal — Meubles de chambre à coucher, comptes courants, le contenu d'un salon de liqueurs, bail, etc.

PAR JAS. P. GUINAULT—La grande propriété "Charbonnet", formant l'encoignure des rues Prieur et Columbus.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—Les deux tiers indivis d'action, titre et intérêt dans la résidence No 220 rue Prytanée, près Celiste ; un joli cottage dans le Deuxième District, à un lieu de la rue Esplanade.

PAR HOEY & O'CONNOR—Grande vente de cinq lots carrés et de cinquante terrains pour bâtir, dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième Districts.

La France et l'Angleterre, à propos des pêcheries de Terre-Neuve.

Le Sénat de France a consacré sa séance du 16 mai à l'examen du litige pendant entre l'Angleterre et la France, à propos des pêcheries de Terre-Neuve.

Dans un discours très-nourri, M. Bozérian, qui est un jurisconsulte, a fait passer sous les yeux de la Haute-Assemblée, les documents les plus probants, les plus décisifs du volumineux dossier, où, depuis plus de cent cinquante ans, sont constatés les droits de pêche de la France sur les côtes désignées sous le nom de *"french shore"*.

Le premier traité est celui d'Utrecht (11 avril 1713,) par lequel Louis XIV abandonna à l'Angleterre, au détriment de la France, la souveraineté de l'île de Terre-Neuve. Cette souveraineté restait, toutefois, grevée d'une servitude au profit des pêcheurs français. Ils avaient le droit d'établir, sur la côte, les échafauds et cabanes nécessaires à sécher le poisson, mais il leur était interdit d'aborder dans l'île à une autre époque que celle de la pêche. En revanche, ils avaient le droit de pêcher et de sécher le poisson d'une façon générale et sans restriction d'aucune sorte.

Un deuxième traité, conclu le 10 février 1763 entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, confirme le traité d'Utrecht dans les termes les plus larges. L'article 5 porte, en effet, ces mots énergiques : "Les sujets de la France auront la *liberté* de la pêche et de la sécherie...." Par l'article 18, le roi d'Espagne Charles III se désiste de toute prétention qu'il peut avoir formée en faveur de ses sujets, de pêcher aux environs de l'île de Terre-Neuve. Le droit de la France est donc un droit exclusif.

Vingt ans après, nouveau traité (3 septembre 1783), rendu nécessaire par les querelles qui se produisaient entre les pêcheurs anglais et français. Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le voit, que les premiers sont de fâcheux voisins. Pour éviter ce voisinage et les conflits qu'il amène, le roi de France renonce au droit de pêche sur une partie de la côte orientale, et le roi d'Angleterre renonce, de même, au droit de pêche sur une partie de la côte occidentale, de façon à séparer ainsi les intérêts et les intéressés.

Comme le remarquait justement l'auteur de l'ouvrage *Terre Neuve et les Terre Neuviens*, "le traité de 1783 ne fut pas conclu par les deux puissances dans les mêmes conditions que celui de 1763. La France avait pris sur sa rivale une brillante revanche et brisé son empire colonial.... Au lieu d'imposer la paix, l'Angleterre la demandait comme une grâce et s'estimait heureuse de conserver en Amérique un lambeau de ses anciennes possessions." Si le droit *exclusif* de pêche ne fût pas inscrit dans le traité, il n'en faut accuser que la faiblesse de M. de Vergennes. Mais "pour ne pas susciter contre le ministère anglais de trop vives attaques dans le Parlement, une désertion et une contre-déclaration furent signées par les plénipotentiaires et jointes au corps du traité."

Enfin, le traité du 30 mai 1814 porte : "Quand au droit de pêche de Français sur le grand banc de Terre Neuve.... tout sera remis sur le même pied qu'en 1792." Cet exposé historique édifiera les lecteurs comme il a édifié le Sénat. Il semble qu'il n'y ait place ni pour les objections ni pour les arguties.

La Chambre de Terre-Neuve ne s'en fait pas faute, pourtant, et les articles de journaux, les meetings d'indignation, l'envoi de délégations à la reine, jusqu'aux manuels de géographie locale mis entre les mains des petits Terre-Neuviens, renchérissent encore, par des dénégations complètes des droits de la France sur les contestations faites à ses pêcheurs. "Or—dit la *Liberté*—ce n'est pas seulement la loi des traités anciens, ce sont les propres instructions des gouverneurs de l'île qui ont, à plusieurs reprises, en 1822 et 1825, confirmé notre incontestable et pleine possession.

"Comment a-t-il pu se faire que nos pêcheurs aient été troublés aussi gravement dans l'exercice de leur droit, ainsi que l'établissent leurs mémoires à M. le ministre de la marine ? Par suite de quelle fausse interprétation le commandant anglais pouvait-il répondre à un de nos nationaux : "La pêche des homards n'est pas comprise dans la liberté d'action des traités existants. Je ne peux donc pas reconnaître la légitimité de votre plainte, et vous comprendrez que je ne puis admettre que la propriété des sujets britanniques soit mise en concurrence avec la vôtre."

"C'est alors qu'intervint le *modus vivendi* dont nous parlions avant-hier, et qui réservait la question des homarderies pendant l'année 1890. Ce *modus vivendi*, on n'en le regrette, car, suivant le mot de M. Bozérian, c'est une bêtise faite aux traités, par laquelle pesa la concurrence. Mais il paraîtrait préférer un accord, tandis qu'il a, au contraire, avivé les prétentions des habitants de Terre-Neuve.

"Le ministre des affaires étrangères a commencé par rassurer le Sénat sur le sort de nos pêcheries. En dépit des difficultés, le nombre des pêcheurs a progressé. De 6,922 en 1887, il est monté en 1888 à 7,695; en 1889 il atteint environ 8,352. Puis, dans le langage très ferme et très élevé qui lui est habituel, M. Bihot a déclaré que le gouvernement considère, comme il l'a toujours fait, qu'il n'y a dans les textes aucune ambiguïté, aucune incertitude.

"Quant à ce qui peut se dire soit au Parlement, soit dans la presse de Terre-Neuve, la France n'a pas à y répondre. Nous n'avons pas à traiter avec Terre-Neuve ni avec ses représentants. Nous ne connaissons que l'Angleterre, son Parlement, son gouvernement, dont l'attitude et le langage ont été absolument correctes."

"Le gouvernement anglais a donc le devoir de faire exécuter l'arrangement conclu. Nous attendons, avec M. Bihot, que le règlement définitif de cette question ne saurait être différé, sans danger de la voir s'envenimer et s'aigrir trop longtemps.

"C'est dans ces sentiments que le Sénat a voté à l'unanimité l'ordre du jour de confiance. Cette unanimité donnera, nous en sommes sûrs, plus de portée et de poids aux légitimes revendications de notre diplomatie; car il ne saurait nous entrer dans l'esprit que l'Angleterre prétende invoquer la caducité des traités. Comme on l'a dit : le traité d'Utrecht, caduc pour nos droits en Terre-Neuve, ne le serait-il pas de même pour les droits de l'Angleterre sur Malte et sur Gibraltar ?

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 24 mai :

L'eau baisse lentement à Tigerville.

Sur le Bayou Black, les eaux baissent également, mais elle montent sur le bayou Du Large. Néanmoins, nous croyons qu'il n'y a plus de danger.

—On nous écrit de Tigerville, (Gibson City) :

L'eau monte encore, mais pas de plus de deux pouces par jour. Elle va rester stationnaire, quelque temps, probablement. Quant aux affaires, elles sont presque mortes. L'inondation a occasionné bien des pertes. Il faura une grande misère si le travail ne reprend pas. Notre localité ressemble à Venise ; on ne s'y meut qu'en bateau. Plusieurs familles s'en sont allées ailleurs, et ne reviendront que quand les eaux se seront retirées.

L'*Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 24 mai :

Le Tèche baisse à raison de 2 pouces par 24 heures.

☞—M. W. P. Callaway s'est mis à l'œuvre et il va rondement en besogne. Il a, à la station Burke, commencé une récolte de 18 acres de coton et de maïs, et il réussira.

Sur Beulah, près de Jeannerette, M. W. P. Dillon a ses champs en bon état. Il cultive plus de cannes qu'à l'ordinaire. L'eau est de 6 pieds plus basse qu'en 1882.

Nos planteurs des environs de Jeannerette ont presque tous échappé à l'inondation. Nous sommes heureux de l'annoncer. Hope perd environ 75 acres et Alice, 65. C'est à leurs levées et à leurs directeurs de travaux, aussi actifs qu'habiles, que nos planteurs doivent d'avoir évité tant de désastres.

Sur le Côteau, les planteurs ont trop de pluie, mais le coton, quoique venant bien, est encombré d'herbes parasites.

Les planteurs de cannes n'ont pas a se plaindre : la récolte est généralement bonne.

Sur Oasis, il y a de beaux champs de cannes et de maïs.

La Station Cade est florissante; belles récoltes et superbes bestiaux.

L'*Union*, Pont Breaux, paroisse St-Martin, du 24 mai :

La graine de coton expédiée par la Loterie de la Louisiane, est arrivée à Pont Breaux, mercredi soir, par le steamer *Dantes*. Tous ceux qui en ont *réellement* besoin, sont priés de se faire inscrire chez M. Jules Rousseau.

Les provisions qui ont été distribuées aux inondés, ont atteint le chiffre de 520. Nous avons appris que quelque personne qui possédait de l'argent est une grande quantité d'animaux, ont eu l'audace de figurer à cette distribution. Pour empêcher le fait de se renouveler, nous conseillons aux nécessiteux, si le cas se présente encore, d'avertir qui de droit et de divulguer les noms de ceux qui commettent ces actes peu délicats.

Le *Democrat*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 24 mai :

Le Tèche a baissé de 3 pouces dans les dernières vingt-quatre heures.

Nous recevons des nouvelles on ne peut plus encourageantes, concernant les récoltes, dans toute la paroisse, mais le temps pluvieux des derniers jours fait quelque mal au maïs récemment semé.

Le matériel pour la construction du nouveau pont en fer, que l'on doit jeter sur le bayou est arrivé. Aussitôt que les eaux le permettront, on se mettra à l'œuvre. Le maire Emmer s'est déjà procuré un bateau qui sera un excellent ferry et fera le service pendant toute la période des travaux du nouveau pont en voie de construction.

La *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 24 mai :

La levée de Fauchenne propriété Générale, en Bank, Rivière Rouge, au dessus de Egg Bend, a cédé, samedi soir.

La brèche est de 300 pieds de large; elle jette énormément d'eau dans les marécages. Dans le Bayou du Lac et dans les marécages de Marksville, l'eau monte, à raison de 6 à 8 pouces par jour.

—L'inondation a paralysé les affaires, mais les récoltes sont belles, le temps est favorable. L'avenir s'annonce bien. Dans quelques semaines, nous aurons tout oublié ; bientôt les planteurs seront assurés d'une bonne récolte de coton.

LOUISIANE.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 24 mai :

Règle générale ; les fermes sont trop grandes dans notre pays. Cent acres de terre sont suffisantes pour toute ferme. Cette quantité de terre, bien cultivée, produira plus et de meilleures récoltes que 200 acres mal cultivés. Avec cent acres de terre, le fermier, avec un engagé, peut faire tout l'ouvrage ordinaire, sauf en temps de moisson, où il lui faudra un homme de plus. Il aura le temps : de couper les broussailles, le long des clôtures, et de nettoyer les encouragures ; d'arracher les souches qui arrêtent la marche de la charrue et des moissonneuses ; de curer ses fossés ; de réparer ses clôtures, de manière à garder, chez lui, son bétail, et à éviter ainsi toutes réclamations de la part du voisin. Il aura encore le loisir de réparer et de faire peindre sa maison et ses bâtiments, d'avoir un gazon bien tenu devant sa porte, quelques fleurs et de beaux arbres à l'ombrage bienfaisant, et tout ce qu'il faut pour rendre la maison agréable. L'hiver, il pourra hailer ses harnais et couper assez de bois pour la consommation de l'année. Le bois sec plaît aux femmes, et le dîner sera prêt, chaque jour, au coup de midi. Il pourra aussi réparer ses instruments, pour qu'ils soient tout prêts pour le printemps. Il y a trop de fermiers flâneurs et d'après-midi perdus. Ou dit que la culture "ne paie pas." Qu'il que soit le travail, il ne paierait pas ces gens là. La raison pour laquelle la culture ne les paie pas, c'est qu'ils ne la font pas payer. Flâner au village ou à l'hôtel, boire et parler politique, cela ne paie ni les hypothèques ni leurs intérêts.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 24 mai :

L'eau baisse lentement à Tigerville.

Sur le Bayou Black, les eaux baissent également, mais elle montent sur le bayou Du Large. Néanmoins, nous croyons qu'il n'y a plus de danger.

—On nous écrit de Tigerville, (Gibson City) :

L'eau monte encore, mais pas de plus de deux pouces par jour. Elle va rester stationnaire, quelque temps, probablement. Quant aux affaires, elles sont presque mortes. L'inondation a occasionné bien des pertes. Il faura une grande misère si le travail ne reprend pas. Notre localité ressemble à Venise ; on ne s'y meut qu'en bateau. Plusieurs familles s'en sont allées ailleurs, et ne reviendront que quand les eaux se seront retirées.

L'*Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 24 mai :

Le Tèche baisse à raison de 2 pouces par 24 heures.

☞—M. W. P. Callaway s'est mis à l'œuvre et il va rondement en besogne. Il a, à la station Burke, commencé une récolte de 18 acres de coton et de maïs, et il réussira.

Sur Beulah, près de Jeannerette, M. W. P. Dillon a ses champs en bon état. Il cultive plus de cannes qu'à l'ordinaire. L'eau est de 6 pieds plus basse qu'en 1882.

Nos planteurs des environs de Jeannerette ont presque tous échappé à l'inondation. Nous sommes heureux de l'annoncer. Hope perd environ 75 acres et Alice, 65. C'est à leurs levées et à leurs directeurs de travaux, aussi actifs qu'habiles, que nos planteurs doivent d'avoir évité tant de désastres.

Sur le Côteau, les planteurs ont trop de pluie, mais le coton, quoique venant bien, est encombré d'herbes parasites.

Les planteurs de cannes n'ont pas a se plaindre : la récolte est généralement bonne.

Sur Oasis, il y a de beaux champs de cannes et de maïs.

La Station Cade est florissante; belles récoltes et superbes bestiaux.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 24 mai :

Les récoltes sont superbes là où il n'y a pas eu d'inondation.

Il a beaucoup plu, cette semaine, dans toute la paroisse. Nous avons, en ce moment, beaucoup de légumes, ce qui rend la vie extrêmement agréable dans nos parages.

Des endroits inondés, il nous arrive de bonnes nouvelles : l'eau se retire graduellement, et nous pouvons espérer faire encore de bonnes récoltes le long du canal des Attakapas et dans les Brûlés.

L'*Union*, Pont Breaux, paroisse St-Martin, du 24 mai :

La graine de coton expédiée par la Loterie de la Louisiane, est arrivée à Pont Breaux, mercredi soir, par le steamer *Dantes*. Tous ceux qui en ont *réellement* besoin, sont priés de se faire inscrire chez M. Jules Rousseau.

Les provisions qui ont été distribuées aux inondés, ont atteint le chiffre de 520. Nous avons appris que quelque personne qui possédait de l'argent est une grande quantité d'animaux, ont eu l'audace de figurer à cette distribution. Pour empêcher le fait de se renouveler, nous conseillons aux nécessiteux, si le cas se présente encore, d'avertir qui de droit et de divulguer les noms de ceux qui commettent ces actes peu délicats.

Le *Democrat*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 24 mai :

Le Tèche a baissé de 3 pouces dans les dernières vingt-quatre heures.

Nous recevons des nouvelles on ne peut plus encourageantes, concernant les récoltes, dans toute la paroisse, mais le temps pluvieux des derniers jours fait quelque mal au maïs récemment semé.

Le matériel pour la construction du nouveau pont en fer, que l'on doit jeter sur le bayou est arrivé. Aussitôt que les eaux le permettront, on se mettra à l'œuvre. Le maire Emmer s'est déjà procuré un bateau qui sera un excellent ferry et fera le service pendant toute la période des travaux du nouveau pont en voie de construction.

La *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 24 mai :

La levée de Fauchenne propriété Générale, en Bank, Rivière Rouge, au dessus de Egg Bend, a cédé, samedi soir.

La brèche est de 300 pieds de large; elle jette énormément d'eau dans les marécages. Dans le Bayou du Lac et dans les marécages de Marksville, l'eau monte, à raison de 6 à 8 pouces par jour.

—L'inondation a paralysé les affaires, mais les récoltes sont belles, le temps est favorable. L'avenir s'annonce bien. Dans quelques semaines, nous aurons tout oublié ; bientôt les planteurs seront assurés d'une bonne récolte de coton.

Le *Weekly Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 28 mai :

Le maïs est superbe dans la paroisse Bienville ; il n'a jamais été plus beau.

—La plupart des marchands d'Homer, paroisse Claiborne, ont pris la décision de fermer leurs établissements à 6:30 heures du soir, pendant les chaleurs. Cette mesure a été prise dans l'intérêt des employés, qui ont besoin de certaines récréations après le travail de toute une journée, pendant l'été.

—La charte de la Compagnie du chemin de fer Calcasieu, Vernon et Shreveport, a été publiée dans le dernier numéro de l'*Echo*, de Lac Charles, paroisse Calcasieu. Le capital est de $250,000. La Société a fixé son domicile à Lockport.

La paroisse a considérablement accru ses cultures, et l'industrie de la canne y a pris une grande importance.

Il se fait beaucoup d'affaires à West Lake ; on y signale de nombreuses améliorations.

—Dans la paroisse Ouachita, les citoyens de Monroe ont déjà souscrit $131,000 au capital de la Compagnie de la filature de coton de Ouachita.

L'habitation Charleston, une des plus belles de cette paroisse, a été achetée par M. E. de Neven, qui va la convertir en ferme d'élevage.

—Les jouraux de la Pointe-Coupée ont signalé une défectuosité dans la construction de la levée Pointe Manoir—défectuosité qui semble être la cause de la crevasse qui a eu lieu. Les eaux, en se retirant, exposent trois troncs d'arbre qui s'élèvent au-dessus du sol et ont, plus que probablement, provoqué la crevasse. C'est, du moins, la conclusion à laquelle on est arrivé dans la paroisse. Les constructeurs se seraient contentés de jeter de la terre sur les arbres abattus. On demande une enquête sur ce fait.

—Dans la paroisse Rapides, on a, par suite de la hausse des eaux, dépensé, en réparations et en matériel pour les levées, plus de $5,000.

—Dans la paroisse Rivière-Rouge, M. A. B. Armstead a fait un contrat avec la compagnie de machines Van Winkle, d'Atlanta, Géorgie, laquelle doit lui construire une fabrique d'huile sur son habitation, près de Coushatta. Cette entreprise—dit le *Citizen*—coûtera, au moins, $20,000, et commencera à fonctionner l'automne prochain.

—L'*Advocate*, de Bâton-Rouge, annonce que l'on a fait choix d'un plan pour la construction des bâtisses de la Foire de cette paroisse. La structure sera élégante et solide ; l'aménagement commode et confortable. La piste des Fair Grounds est, à l'heure qu'il est, en excellent état. Les fêtes du printemps s'annoncent comme devant avoir beaucoup de succès.

L'Institut des sourds-muets et aveugles a été inspecté par un comité de la Législature, la semaine dernière ; tout a été trouvé en bon état. Les élèves ont fait des exercices qui ont beaucoup intéressé les visiteurs surtout les exercices dite "calisthenics"

—Dans la paroisse Tangipahoa, la scierie et fabrique de bardeaux, de Hammond, est une entreprise qui fait le plus grand honneur à la population.

On s'occupe, maintenant, de l'érection d'un moulin à riz et d'un moulin à coton—deux entreprises encore à l'état de projets; mais qui se réaliseront bientôt.

—La paroisse Vermilion fait de grands progrès, depuis quelques années; la population en a augmenté de 6,500 âmes, en 10 ans.

—Dans la paroisse Ouest Baton Rouge, le Brûlé Landing a organisé une Association de batisse et d'emprunt.

—Dans Ouest-Féliciana, Bayou Sara est enfin délivré des eaux des inondations, et l'on y répare, rapidement, les dégâts, qui sont assez considérables.

—La Compagnie de chemin de fer Franklin et Abbeville vient de s'organiser, au capital de $250,000. L'hon. D. Cadrey en est le président.

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET SON NOUVEAU CHANCELIER.—On lit, dans un grand journal de Paris ;

"Il nous vient, d'Allemagne, un singulier bruit. On dit que des dissentiments sérieux se seraient déjà produits entre le général de Caprivi et l'empereur Guillaume. Le caractère entier de l'empereur qui ne supporte, paraît-il, ni conseil, ni contradiction, en serait la cause.

"La nouvelle est évidemment sujette à caution, et nous devons attendre avant de l'accepter, mais il ne serait pas étonnant, qu'en effet, le jeune empereur, dont la bouillante activité s'exerce sur tout, trouvât, dans les conseillers supérieurs qu'il s'est adjoints, des obstacles à ses vues, comme il en a trouvé en M. de Bismarck, et il serait curieux si la force des choses le contraignait à recourir, de nouveau, à la haute expérience du grand chancelier dont il s'est séparé !"

LE "SUICIDE CLUB."—La ville de Bridgeport, en Angleterre, possède un club unique au monde : le "Suicide-Club." Ce club comprenait cinq membres, qui avaient tous fait le serment de se suicider, successivement, le lundi de Pâques de chaque année.

Les trois premiers désignés par le sort se sont fort correctement exécutés, et, cette année, le président du club recevait une dépêche lui annonçant la même correction de la part du quatrième. Le président reste donc seule, et comme en Angleterre la pension nationale ne perd jamais ses droits, d'énormes paris sont engagés pour ou contre son futur suicide.

LES TRAITÉS DE COMMERCE EN FRANCE.—On a reçu au ministère du commerce, la réponse de la chambre de commerce de Paris au questionnaire économique qui lui a été soumis, par le ministre, à l'occasion de l'échéance prochaine des traités de commerce.

La Chambre se prononce pour le maintien du régime des traités de commerce. Elle fait certaines réserves en ce qui touche l'application. Elle est d'avis que le gouvernement fera sagement d'engager, dès maintenant, avec les puissances étrangères, des négociations pour le renouvellement des traités, afin que les nouveaux traités soient conclus avant l'expiration des anciens.

Les bons effets de la Salsepareille d'Ayer, sur les personnes affaibies, sont instantanés, la guérison suit de près.

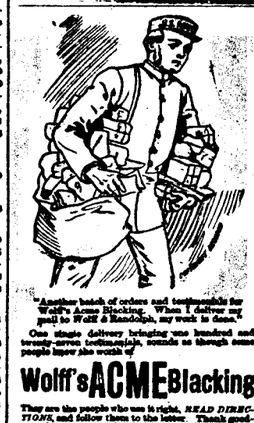

"Another batch of orders and testimonials for Wolff's Acme Blacking. When I deliver my pail to Wolff & Randolph, my work is done."

One single delivery bringing one hundred and twenty-seven testimonials, sounds as though some people have work to

WOLFF'S ACME Blacking

They are the people who use it right, *READ DIRECTIONS*, and follow them to the letter. Thank goodness there are enough of them to influence those who won't read or won't read.

WOLFF & RANDOLPH, Philadelphia.

The Best Blacking for Men, Women and Children.

MESSE DE REQUIEM.

Lundi, 2 juin, à 7 heures A. M., à l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul, rue Craps, entre Mandeville et Marigny, une messe de requiem sera dite pour le repos de l'âme de AUGUSTE A. PETERSON. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la parfûte ne veuve.

31 mai—2f

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 28 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Albert Cobb, Boston, Mass., un vingtième du billet No 45,350, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, vendu à Washington, D. C., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 27 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Tacoma National Bank, Tacoma, Wash., un vingtième du billet No 45,350, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, vendu à Owensboro, Ky., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

H. KINLER,
Coureur de la Union National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 26 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Fairman and Traders' Bank, Owensboro, Ky., un vingtième du billet No 45,350, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, vendu à Boston, Mass., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Coureur de la New Orleans National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 26 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Lewis & Garry, Pawtucket, R. I., un vingtième du billet No 45,350, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, vendu à Owensboro, Ky., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 19 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de John Kilgallon, 2041, First street, Philadelphia Pa., un vingtième du billet No 45,350, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, vendu à New York, N. Y., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 21 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mme Eilen M. Foote, Danbury, Ct., un vingtième du billet No 45,350, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 19 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Alfred A. Marcus, 127 Dartmouth St., Boston, Mass., par l'entremise de la Central National Bank Boston, Mass., le billet entier No 39,825, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, billet qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit billet au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 22 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de B. H. Davis 41 Maiden Lane, New York N. Y., un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, vendu à Owensboro, Ky., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

H. KINLER,
Coureur de la Union National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 16 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. Blenderman, 100 West street, New York, N. Y., un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Coureur de la Louisiana National Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 20 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Lewis & Garry, Pawtucket, R. I., un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 28 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Kidder, Peabody & Co., Boston, Massachusetts, un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 20 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de MM. Gaston et Gaston, Dallas, Tex., un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, vendu à Washington, D. C., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit billet au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 22 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de B. H. Davis 41 Maiden Lane, New York N. Y., un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 26 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Kidder, Peabody & Co., Boston, Massachusetts, un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 20 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de MM. Gaston et Gaston, Dallas, Tex., un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit billet au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 19 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Alfred A. Marcus, 127 Dartmouth St., Boston, Mass., par l'entremise de la Central National Bank Boston, Mass., le billet entier No 39,825, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, billet qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit billet au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 19 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Jacob Recht, 683 Broadway, New York, N. Y., un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

E. W. CASON,
Agent United States Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 20 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. Blenderman, 100 West street, New York, N. Y., un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 21 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de S. Markendorff 357 Eighth avenue, New York, N. Y., un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 16 mai 1890.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la North Texas National Bank Dallas, Texas, un vingtième du billet No 35,287, tirage à numéro simple, Classe E de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mai 1890, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

F. S. CAMERDEN,
Coureur de la